

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

- ⊗ La diversité en question
- ⊗ **Bulletin de nouvelles**
- ⊗ Abonnement
- ⊗ **Archives**
- ⊗ À l'agenda
- ⊗ Communiqués / Discours / Déclarations
- ⊗ Publications / Études
- ⊗ Politiques et mesures Bonnes pratiques
- ⊗ Sites d'intérêt

• **Bulletin de nouvelles** **sur la diversité des expressions culturelles**

Vol. 9, no 2, lundi 26 janvier 2009

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Nous désirons informer nos lecteurs et lectrices d'un changement au sein de notre équipe. En effet, l'éditeur du Bulletin au cours des deux dernières années, M. Claude Boucher, a quitté récemment le Secrétariat à la diversité culturelle afin d'occuper de nouvelles fonctions. Nous tenons à le remercier chaleureusement pour l'excellent travail accompli et nous lui souhaitons la meilleure des chances. Soyez assurés que nous déploierons tous les efforts en vue de maintenir le haut niveau de qualité que M. Boucher a su donner à notre Bulletin.

L'équipe du *Secrétariat gouvernemental à la diversité culturelle*

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Communiqués, discours, déclarations

- Entretien sur la diversité des expressions culturelles avec l'ex-ambassadeur du Canada à l'UNESCO, M. Gilbert Laurin
- Le Québec invité d'honneur au Showcase Scotland, à Glasgow, en Écosse

Publications récentes

- Publication de la version anglaise du document de l'UNESCO sur les langues dans le cyberspace
- Publication du Bulletin d'information Accords bilatéraux et diversité culturelle, vol.3, no 9
- L'Institut ERICarts publie l'étude Soutenir la mobilité artistique en Europe
- L'Observatoire européen de l'audiovisuel annonce la parution du volume 3 de son Annuaire 2008 intitulé Cinéma et vidéo

Autres actualités d'intérêt

- Remise des insignes d'Officier des Arts et des Lettres au poète vietnamien Duong Tuong
- Fodéba Isto Keira, président de Circul'A Bureau Export de la Musique Africaine rappelle le rôle que joue cette musique dans la promotion de la diversité des expressions culturelles

Suivi de la Convention

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des

expressions culturelles sont en cours !

À l'occasion de la première Conférence des Parties à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Le Comité intergouvernemental a tenu une première réunion, ordinaire, à Ottawa, Canada, du 10 au 13 décembre 2007. Il s'est réuni à nouveau, cette fois en séance extraordinaire, à Paris, France, du 24 au 27 juin 2008. Enfin, la deuxième session ordinaire du Comité intergouvernemental a eu lieu à Paris, du 8 au 12 décembre 2008. Une autre rencontre du Comité aura lieu au mois de mars 2009, avant la Conférence des Parties prévue un peu plus tard, au mois de juin, à Paris.

Au moment d'écrire ces lignes, 94 États ont ratifié ce traité. Nous tenons à souligner que, le 15 janvier 2009, Grenade a déposé son instrument de ratification auprès de l'UNESCO et figure désormais au nombre des États Parties à la Convention.

Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention ?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

Entretien sur la diversité des expressions culturelles avec l'ex-ambassadeur du Canada à l'UNESCO, M. Gilbert Laurin

Le site Internet de l'UNESCO diffuse un entretien avec le président sortant du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, l'ex-ambassadeur du Canada à l'UNESCO, M. Gilbert Laurin. Concernant les travaux du Comité, M. Laurin constate que les Parties à la Convention ont acquis beaucoup de confiance. Selon lui, les deux points les plus importants de la deuxième session tenue à Paris du 8 au 12 décembre 2008 portaient sur le projet de directives opérationnelles sur le Fonds international pour la diversité culturelle et sur la question du traitement préférentiel. « On a commencé à parler du Fonds en décembre 2007 et il y avait alors une grande divergence de vues à propos des bénéficiaires et de la façon dont ils s'en serviraient, de rappeler M. Laurin. Maintenant, on a réussi à se mettre d'accord : il servira à la promotion et à la protection des expressions culturelles, comme le prévoit d'ailleurs la Convention. Dans ce sens, beaucoup s'attendent à ce qu'il serve à aider les pays en développement. Deuxièmement, nous avons aussi amorcé le débat sur le traitement préférentiel en faveur des pays en développement, qui, à mon sens, est une des choses fondamentales de cette Convention ».

En ce qui concerne les principaux défis pour l'avenir de la Convention, l'ex-ambassadeur du Canada à l'UNESCO indique qu'il s'agit sans doute de la levée de fonds. « Il y a des attentes énormes sur ce que le Fonds pourrait faire s'il avait les ressources suffisantes. Il faut bien sûr dire aux Parties, aux États membres de l'UNESCO, qu'il faut être généreux, mais il est également nécessaire d'aller chercher des fonds ailleurs, et convaincre le secteur privé qu'il est avantageux pour eux d'investir dans le Fonds. »

Nous vous invitons à lire le texte complet de cet entretien sur le site Internet de l'UNESCO.

Source :

- [Site Internet de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

Le Québec invité d'honneur au Showcase Scotland, à Glasgow, en Écosse

Alors qu'elle annonçait la participation de six groupes québécois de musique traditionnelle au Showcase Scotland, à Glasgow, en Écosse, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, M^{me} Christine St-Pierre, a indiqué qu'elle assistera à ce festival écossais de musique traditionnelle où le Québec est l'invité d'honneur cette année. « Nos artistes sont des ambassadeurs de premier ordre. Ils font connaître et apprécier la culture québécoise dans le monde entier », a tenu à préciser M^{me} St-Pierre.

Vitrine annuelle de la musique traditionnelle écossaise, le Showcase Scotland se déroule à Glasgow, dans le cadre du Celtic Connections, le plus important festival de musique traditionnelle d'Écosse. Les six groupes québécois participants se produiront du 27 janvier au 3 février devant plus de 200 délégués, diffuseurs, agents d'artistes et distributeurs, en plus du public écossais, lors de l'événement appelé Spotlight Québec. Cette présence québécoise au Showcase Scotland s'inscrit dans le cadre d'une opération de mise en marché qui prévoit également la promotion en sol britannique d'une trentaine de groupes de musique traditionnelle du Québec.

Source :

- [Communiqué de presse du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec](#)

Haut de la page 

Publications récentes

Publication de la version anglaise du document de l'UNESCO sur les langues dans le cyberspace

L'UNESCO annonce la parution du document *Securing a Place for a Language in Cyberspace*, version anglaise du document publié en français en 2007 et qui a depuis été traduit en plusieurs langues. La version originale, *Comment assurer la présence d'une langue dans le cyberspace ?*, a été préparée avec l'aide de l'Union latine et la contribution intellectuelle de l'expert Marcel Diki-Kidiri. Dans la droite ligne de la Recommandation de l'UNESCO sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace, ce document a pour objet de contribuer à la prise de décision favorisant l'inclusion de nouvelles langues dans le cyberspace.

Le document est disponible en anglais, français, espagnol, russe et portugais.

Source :

- [Site Internet de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

Publication du Bulletin d'information Accords bilatéraux et diversité culturelle, vol.3, no 9

Accords bilatéraux et diversité culturelle, un bulletin d'information préparé par le Centre études internationales et mondialisation (CEIM) a fait paraître en décembre 2008 sa plus récente édition. Ce numéro traite de plusieurs questions d'intérêt :

- La réforme des brevets dans la ligne de mire de l'administration Obama
- Confrontation à l'OMC autour de l'Accord sur la technologie de l'information
- Le forum d'Avignon : un Davos de la culture
- Négociations bilatérales

- Incertitudes autour de l'accord de libre-échange États-Unis-Colombie
- Le Costa Rica approuve finalement le CAFTA
- La Chine se rapproche de l'Amérique latine
- Actualités
- Conférence internationale sur la propriété intellectuelle en Afrique
- Fusion des associations des industries de hautes technologies aux États-Unis
- Italie : le secteur culturel, victime de la crise du crédit

Cette publication mensuelle, produite pour le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), vise principalement à assurer une veille informationnelle portant sur les initiatives états-uniennes en matière de négociation d'accords commerciaux bilatéraux, et plus particulièrement en ce qui a trait à la négociation de clauses pouvant avoir un impact sur la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Nous vous invitons à prendre connaissance du contenu intégral de ce numéro du Bulletin Accords bilatéraux et diversité culturelle, disponible dans le [site Internet du CEIM](#).

Haut de la page 

L'Institut ERICarts publie l'étude Soutenir la mobilité artistique en Europe

À la demande de la Commission Européenne, l'Institut ERICarts a mené, entre avril et octobre 2008, cette étude sur les soutiens à la mobilité des artistes et autres professionnels de la culture en Europe. Une équipe de six experts et de correspondants nationaux de 38 pays a été mise à contribution.

Au cours de l'étude, ERICarts a colligé une multitude d'informations sur les différentes formes de mobilité dans les différentes régions européennes, sur les débats actuels apparus dans certains États, sur les mesures existantes (objectifs, types d'aides, bénéficiaires, conditions d'octroi, nature des avantages), sur les principaux objectifs sous-tendant l'octroi des aides à la mobilité, et sur les principales sources d'information disponibles pour les professionnels. L'équipe a développé une classification des principaux types de mesures et des objectifs de la mobilité et, dans la mesure du possible, a évalué leur impact et leur efficacité. Les résultats de l'étude sont présentés dans un rapport final comprenant de nombreuses annexes, dont des études de cas.

Cette étude est en version anglaise et des résumés sont aussi disponibles en français et en allemand.

Source :

- [Site Internet de l'Institut ERICarts](#)

Haut de la page 

L'Observatoire européen de l'audiovisuel annonce la parution du volume 3 de son Annuaire 2008 intitulé Cinéma et vidéo

L'Observatoire européen de l'audiovisuel annonce la publication du volume 3 de son Annuaire 2008 ? Film, télévision et vidéo en Europe. Ce 3^e volume s'intitule Cinéma et vidéo. Il est présenté comme une source essentielle de données de marché et d'analyses portant sur la totalité de la chaîne de valeur cinématographique, de la production au DVD et à la VoD, en passant par la distribution et l'exploitation. Il couvre 36 pays européens ainsi que les États-Unis et le Japon.

Ce numéro comporte entre autres une nouvelle rubrique et un dossier spécial sur le cinéma numérique, la liste des 50 films ayant réalisé le plus grand nombre d'entrées en Europe, des données par pays concernant les films produits, les parts de marché des films européens et des distributeurs. Il retrace aussi l'évolution des services VoD en Europe.

Rappelons que le premier volume de l'Annuaire 2008 portait sur la télévision dans 36 États européens. Nous y faisons référence dans le Bulletin du 8 décembre dernier. Pour sa part, la publication du volume 2 portant sur les tendances de la télévision européenne est prévue pour février 2009.

Source :

- [Site Internet de l'Observatoire européen de l'audiovisuel](#)

Haut de la page 

Autres actualités d'intérêt

Remise des insignes d'Officier des Arts et des Lettres au poète vietnamien Duong Tuong

Le 16 janvier 2009, Monsieur Hervé Bolot, ambassadeur de France au Vietnam, a remis au poète Tran Duong Tuong les insignes d'Officier des Arts et des Lettres, au cours d'une cérémonie solennelle. Le Gouvernement français veut ainsi rendre hommage à M. Tran Duong Tuong pour « sa contribution au rapprochement de deux pays par la littérature, pour sa détermination à promouvoir la diversité culturelle, celle des œuvres, des gens et des sentiments, pour son engagement pour la liberté d'expression, l'aide à la jeune création et son action dynamique francophone. »

Source :

- [Site Internet de l'Ambassade de France au Vietnam](#)

Haut de la page 

Fodéba Isto Keira, président de Circul'A Bureau Export de la Musique Africaine rappelle le rôle que joue cette musique dans la promotion de la diversité des expressions culturelles

L'Alliance globale pour la diversité culturelle publie dans son site Internet un entretien avec Fodéba Isto Keira, président de Circul'A Bureau Export de la Musique Africaine (BEMA), association ouest-africaine qui vise à faciliter la circulation des artistes et de leurs œuvres et à structurer le secteur musical au niveau régional.

Dans cette entrevue, Fodéba Isto Keira précise en quoi la présence de la musique africaine sur les marchés internationaux est importante pour promouvoir la diversité des expressions culturelles. « C'est, dit-il, grâce aux artistes et à leurs œuvres que la culture de nos pays se diffuse à travers le monde. Les artistes sont les meilleurs ambassadeurs de l'Afrique. Aussi leur présence, à travers les producteurs et les managers, sur les marchés spécialisés est primordiale. » Le président de BEMA soutient par ailleurs que « la coopération devrait (...) aider les autorités africaines à penser une politique structurante, qui permettrait de soutenir la création artistique, sur le continent et au niveau international, tout en ayant des retombées économiques au niveau local. Enfin, il faudrait que les projets de coopération soient pensés sur du moyen terme, et non pas au coup par coup comme il est souvent le cas, afin de nous laisser le temps de mettre en place de vraies stratégies de développement. »

Le texte de cet entretien est disponible dans le [site Internet de l'Alliance globale pour la diversité culturelle](#).

Haut de la page 

